SOPTOL

TOLERIE FINE - CHAUDRONNERIE ACIER - INOX - ALU
11 RUE DE LA CLOUTERIE
80400 EPPEVILLE
Tel. 03 23 81 29 97

SASU AU CAPITAL DE 100 000 € - E-mail : info@soptol.com
SITE INTERNET : www.soptol.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1 - Les conditions générales ci- dessous s'appliquent à toutes nos ventes et livraisons conclues oralement, par écrit, par e-mail, par télécopie. L'acceptation des offres par l'acheteur implique son adhésion sans recours aux présentes conditions.
Toute clause contraire figurant sur les bons de commandes adressées à SOPTOL sera considérée comme nulle et non avenue, et de part le fait de passer commande, l'acheteur renonce de manière ferme et irrévocable à se prévaloir de ses propres conditions générales d'achat. Pour être opposable au vendeur, toute modification aux présentes conditions générales doit avoir fait l'objet d'une acceptation expresse et écrite du vendeur.

2 - Les outillages spéciaux que nous aurons été appelés à facturer restent notre propriété et ne doivent en aucun cas sortir de nos ateliers. Les outillages sont établis sur des modèles ou dessins soumis par nos Clients, qui conservent l'entière responsabilité de toute action ou réclamation pouvant naître d'une copie ou contrefaçon afférente à l'exécution des ordres qu'ils nous ont donnés.

3 - Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne sont pas de rigueur. Un retard ne peut justifier en aucun cas annulation de la commande.

4 - Nos conditions sont établies d'après les prix de base actuels de la matière première et de la main-d'œuvre. Elles sont révisables en fonction des variations de ces deux éléments, tels qu'ils se présenteront au moment de la facturation.

5 - Les cas de force majeure : guerre, épidémie, inondation, grèves, accidents du matériel entrainant l'arrêt total ou partiel de nos installations, nous autorisent à suspendre ou annuler les marchés en cours ou à retarder l'exécution des commandes.

6 - Les commandes sont fabriquées avec les tolérances d'usage en qualité courante, il appartient à l'acheteur de nous avertir si une qualité spéciale lui est nécessaire.

7 - Les défauts apparents ou cachés, erreurs de dimensions ou autres, ne nous obligent qu'au remplacement pur et simple de la marchandise, expédition en P.V. sans aucun frais ni indemnité.

8 - Toute réclamation concernant la qualité devra être faite dans le délai de huit jours qui suit la réception de la marchandise. Nous n'acceptons aucun retour de marchandises que nous n'aurions pas autorisé par écrit. Il en serait de même si les marchandises retournées n'étaient pas en bon état ou avaient déjà servi.

9 - Nos expéditions sont faites sans emballage, sauf dans les cas particuliers où nous estimons qu'une protection est nécessaire, l'emballage étant en tout état de cause à la charge du client.

10 - **Clause de réserve de propriété**. Suivant la loi n°80.335 du 12 mai 1980. Les matériels restent notre propriété exclusive jusqu'à leur paiement intégral quel que soit le détenteur. Le client s'oblige à prévenir immédiatement la société SOPTOL de toute difficulté susceptible d'entrainer sa défaillance ou de toute saisie opérée par des tiers sur les produits. Cette clause demeure totalement applicable en cas de redressement judiciaire ou de liquidation des biens.

11 - Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit au paiement d'intérêts de retard au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points avec au minima un taux à 3 fois le taux d'intérêt légal.
À compter du 1 janvier 2013 s'ajoute une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement sur chaque facture de 40e (Art. L441-3 et L441-6) non soumise à T.V.A.
Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

12 - En cas de contestation, la seule juridiction reconnue et acceptée de part et d'autre, est celle du Tribunal de Commerce d'Amiens nonobstant toutes clauses attributives contraires et même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.